

## **Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2021-582 du 12 mai 2021 relative à la labellisation, à la gouvernance et au fonctionnement des hôpitaux de proximité**

13/05/2021

Ce rapport est relatif à l'ordonnance n° 2021-582 du 12 mai 2021 relative à la labellisation, à la gouvernance et au fonctionnement des hôpitaux de proximité qui précise les principes guidant la procédure selon laquelle les établissements de santé peuvent prétendre au label des hôpitaux de proximité. Le rapport fait état des missions de l'ordonnance à savoir qu'elle réécrit l'article L. 6111-3-1 du code de la santé publique, qui définit les missions des hôpitaux de proximité et leur périmètre d'activité. Elle précise également les principes de la labellisation des hôpitaux de proximité. Enfin, elle traite des modalités spécifiques concernant la gouvernance et le fonctionnement des hôpitaux de proximité.